

Les permanences ont lieu le  
**3ème vendredi** du mois sur  
rendez-vous



02.90.99.30.06



cdad-morbihan@justice.fr

De 10 à 12h30

**Porte Océane**  
**Atelier des entreprises**  
**Place de l'Europe**  
**56400 AURAY**



*Vous rencontrez une difficulté de  
recouvrement d'une créance, ou une  
contestation de facture ?*

## **PERMANENCES DE MÉDIATION D'ENTREPRISE**

# **POINT D'ACCÈS AU DROIT**

GRATUIT & CONFIDENTIEL

**PAD**

Point  
d'accès  
au droit





Rendez-vous par  
téléphone ou mail :  
- 02.90.99.30.06  
- [cdad-morbihan@justice.fr](mailto:cdad-morbihan@justice.fr)



Apportez tous  
documents utiles



Cette consultation  
est **gratuite**



et **confidentielle**,  
avec un  
professionnel  
qualifié.

Le médiateur est un professionnel  
impartial et diligent.

Au cours de cet entretien, il vous  
présentera les objectifs et le  
déroulé d'une procédure de  
médiation au vu de votre situation.  
Il n'est ni juge, ni arbitre.

Les consultations  
sont ouvertes à  
tous sans  
condition, et sans  
engagement.



**Votre demande  
concerne :**

- un litige commercial  
avec une personne  
physique ou morale  
(inter entreprise)
- un litige au sein de  
votre entreprise
- un litige de la  
consommation

La médiation peut être  
conventionnelle ou  
judiciaire.  
Elle peut intervenir en  
cas de conflit mais peut  
aussi être prévue par  
une clause  
contractuelle.

**Il s'agit d'un mode de  
règlement amiable des  
différends , visant à  
aider les parties à  
trouver un accord  
commun, permettant  
d'éviter ou de mettre  
fin à un litige.**

Conseil Départemental de l'Accès au Droit Morbihan  
22 Place de la République - 56000 VANNES  
02.90.99.30.06  
[www.cdad-morbihan.fr](http://www.cdad-morbihan.fr)